

LE CABINET



HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE

DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

SOUS LA DIRECTION DE LOUIS PARIS

Ancien bibliothécaire de Reims, chevalier de la Légion d'honneur

TOME DIX-NEUVIÈME

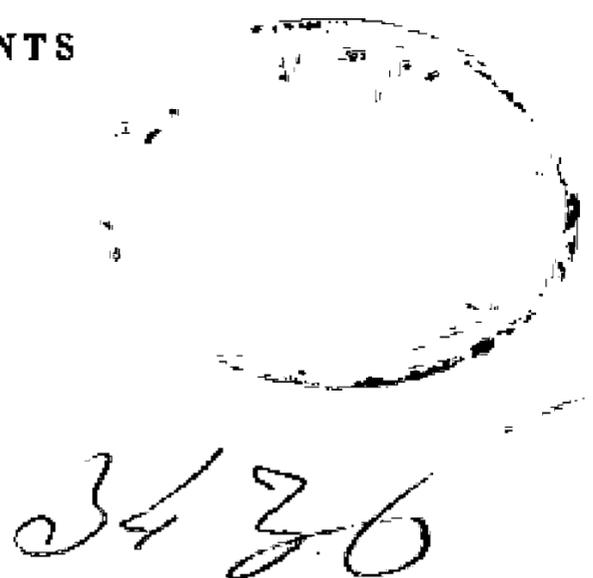
PREMIÈRE PARTIE. — DOCUMENTS

PARIS

AU BUREAU DU CABINET HISTORIQUE

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

1873





REVUE MENSUELLE.

XVII. — D. BASILE FLEUREAU

ET SES ANTIQUITÉS D'ETAMPES.

Etude biographique et bibliographique.

Nous ne savons que fort peu de chose sur l'auteur des *Antiquités d'Etampes*; le patient et modeste religieux qui a dépouillé toutes les chartes de la ville et des environs pour en réunir les annales, ne nous a rien révélé de ce qui le concernoit personnellement. À défaut de confidences, qui auroient sans doute coûté à sa modestie, on étoit en droit d'attendre de son éditeur qu'il nous fit connoître, au moins dans ses traits principaux, la vie de l'historien dont il s'étoit chargé de publier l'ouvrage manuscrit; il se fût ainsi plus complètement placé dans son rôle, et nous lui en aurions su gré; mais dans la prétentieuse épître dédicatoire qu'il adresse à cette occasion aux magistrats d'Etampes, le P. Montmeslier ne nous apprend rien de plus sur notre historien, que ce qu'il nous en avoit dit lui-même dans la trop courte préface qu'il avoit préparée pour son livre. D'après ce renseignement Fleureau étoit natif d'Etampes, qu'il appelle *sa patrie*,

ville et país de sa naissance. Sa famille devoit y être établie au moins dès cette époque, car elle s'y est perpétuée, et le nom de Fleureau existe encore aujourd'hui dans cette ville. A quelle époque y est né celui auquel il devra sa notoriété : on peut supposer que ce fut vers 1610 (1). C'est au moins ce que l'on peut inférer du passage suivant où, après avoir dit que le couvent des capucins fut achevé en l'année 1616, il ajoute : « Et aussitôt après, cette église fut dédiée avec un concours indicible de peuple de toutes les conditions que j'ai vu. » Pour avoir conservé souvenir de cet événement, il devoit avoir au moins sept ans alors. Il fit, selon toute apparence, ses études au collège d'Etampes. Cet établissement n'étoit pas encore, à cette époque, dirigé par les Pères de la congrégation de Saint-Paul, dits Barnabites. C'est seulement en 1629, qu'après bien des vicissitudes et des tiraillements, les magistrats municipaux d'Etampes, désespérant de faire prospérer leur collège, se décidèrent à en confier la direction à une communauté ecclésiastique. Leur choix se fixa sur les Barnabites, déjà établis à Montargis : ils y furent déterminés par cette considération que plusieurs Etampais, appartenant à une famille Fouldrier, étoient entrés dans cette congrégation.

Ce n'est pas le lieu de retracer l'histoire, d'ailleurs intéressante, mais encore à faire, du collège barnabite d'Etampes ; Fleureau n'y a consacré que quelques pages qui ne sont, à vrai dire, que le récit de la fondation de l'ordre de Saint-Paul, dit des Barnabites ; mais les renseignements qu'il nous

(1) Il y a quelques mois, le journal *l'Abeille d'Etampes* annonçoit discrètement que des documents historiques sur Fleureau venoient d'être recueillis par une personne notable de la ville, et émettoit l'espoir que l'heureux possesseur de ces documents voudroit bien en faire profiter ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays en les livrant à la publicité. Après avoir attendu avant de publier cette notice, depuis longtemps préparée, nous avons cru devoir renoncer à l'espoir de profiter des documents que l'on sembloit annoncer.

donne seroient très-utilement complétés à l'aide des pièces conservées aux archives de Seine-et-Oise, où l'on trouvera des détails assez piquants (1). Le silence de Fleureau, sur tout ce qui concerne le collège depuis l'arrivée des Barnabites, ne peut s'expliquer que par un sentiment de modestie que nous avons droit de trouver exagéré, puisqu'elle nous prive d'informations précieuses ; il a craint sans doute d'être trop souvent obligé de mettre sa personnalité en évidence, s'il eût entrepris de nous parler du collège auquel son existence paroît avoir été intimement liée dès le début. En effet, Bazile Fleureau, étant arrivé à l'âge de prononcer ses vœux, s'attacha plus étroitement à la congrégation qui venoit de prendre la direction de la maison d'éducation où avoit été élevée son enfance. Devint-il à son tour directeur du collège d'Etampes ? rien ne nous l'apprend. Mais il est à peu près certain qu'il demeura toute sa vie attaché à cet établissement, puisqu'il employa les loisirs que lui laissoient ses devoirs professionnels et l'éducation de la jeunesse à réunir les matériaux de son histoire. On ne peut rien inférer contre cette présomption du silence qu'il garde sur tous les événements contemporains ; il y a peut-être là, au contraire, une preuve de plus : s'il eût vécu loin d'Etampes, il eût tenu à apprendre tous les faits nouveaux, même jusque dans leurs plus petits détails, et à nous les raconter ; n'est-ce pas là l'effet ordinaire de notre curiosité naturelle ? Ne sommes-nous pas, au contraire, enclins à attacher peu d'intérêt aux incidents de tous les jours dont nous sommes témoins ? Isolés, leur signification, leur importance nous échappe, nous croyons inutile d'ailleurs de constater ce que tout le monde sait. Mais le siège de 1652 étoit un épisode trop considérable

(1) Arch. de S.-et-O., plusieurs cartons. V., entre autres (carton 7), les démêlés des Barnabites avec le lieutenant civil et criminel, Marin Leroy de Gomberville, qui eut aussi maille à partir avec les religieux de Morigny

pour qu'il l'omit. Bien qu'il soit à remarquer que nulle part il n'en parle comme un témoin oculaire, que nulle part il ne se mette en jeu, il est cependant certain que ce qu'il raconte ce sont bien des événements qui se sont déroulés sous ses yeux ; il suffit, pour le trahir, du début du chapitre XLIV qui en contient la narration, de la façon particulière dont il l'intitule : *Récit véritable de ce qui s'est passé...*, tandis qu'ailleurs il met : *Dès choses mémorables arrivées, ou tout simplement : de ce qui s'est passé...* c'est à la vérité la formule de toutes les mazarinades qu'a fait naître cet événement, mais c'est le seul rapprochement qu'il y ait à faire avec ces pamphlets et la narration de Fleureau. Ce chapitre tout spécial a donc la valeur de véritables mémoires et nous ne pouvons que regretter ici, avec plus de motifs encore que plus haut, que sur tous les faits qui ont précédé ou suivi cet épisode capital de l'histoire d'Etampes, sa modestie lui ait fait garder un silence aussi absolu.

Il résulte d'une phrase de son ouvrage que la rédaction en étoit à peu près terminée en 1668 (1). C'est probablement cette année-là même, ou peu de temps après, qu'il mourut, car son ouvrage ne contient le récit d'aucun autre événement postérieur. Peut-être attendit-il quelque temps encore des documents qu'il avoit sollicités des familles nobles du pays pour établir leur histoire généalogique, il auroit, à juste raison, voulu en faire le complément de ses *Antiquités* ; mais il avoit dû y renoncer quand il rédigea sa préface non datée n'ayant pas, nous dit-il, *trouvé de la correspondance de la*

(1) P. 600, à propos d'une aventure concernant une femme de Sernaises, qui termine sa notice sur ce bourg, il finit en disant : « Elle est encore en vie en cette présente année 1668. » En d'autres endroits, pages 354 et 618, il indique l'année 1667 comme étant celle où il écrit : « En cette présente année 1667. » Ces dates ont donné à penser à M. le Dr Bourgeois (*Recherches sur le port d'Etampes*) que l'ouvrage avoit été écrit vers cette époque de 1667, il est plus vraisemblable que la rédaction en avoit été commencée bien avant, mais ce détail est sans importance.

part des intéressés. Les choses n'ont guère changé depuis. Toujours est-il que la mort le surprit avant qu'il ait pu mettre la dernière main à son œuvre et en commencer la publication. Le manuscrit fut retrouvé dans ses papiers, et les administrateurs municipaux d'Etampes, jaloux de ne pas laisser perdre le fruit de recherches si utiles pour leur ville, confièrent le soin de publier l'ouvrage à un ancien collègue de Dom Fleureau, au P. Barthélemy de Montmeslier, religieux barnabite, qui étoit alors au collège d'Etampes (1).

Toutefois, plusieurs années encore s'écoulèrent avant que les *Antiquités* ne vissent le jour, et Dom Montmeslier paroît avoir quitté la ville sur ces entrefaites. Ce n'étoit pas cependant que la tâche dont il s'étoit chargé fût très-lourde; car, bien que l'éditeur ait pris soin de nous dire qu'il a eu à mettre en ordre les manuscrits de l'auteur, celui-ci paroît avoir, avant de mourir, mené son travail au point d'être prêt pour l'impression, puisque la *préface* elle-même étoit préparée, et que dans cette préface il nous indique toutes les divisions de son livre. Il n'y avoit donc plus vraisemblablement à effectuer qu'un simple travail de révision et de collationnement. Mais ce qui n'étoit pas une aussi petite affaire, c'étoit d'imprimer un volume de cette étendue, cela coûtoit cher, et il est probable que la question financière fut, pendant des années, le plus sérieux obstacle qu'il y eut à surmonter. Heureusement Dom Fleureau laissoit une sœur, madame veuve Joly, personne, nous dit-on, recommandable par sa charité, et de plus très-dévouée au souvenir de son frère. Elle fournit les fonds indispensables « Et nous pouvons dire, observe le Père Montmeslier, que les soins, les veilles et le travail du frère eussent été inutiles, si la sœur

(1) Un frère, sans doute de Barth., de Montmeslier, Gilles de Montmeslier, a laissé un manuscrit concernant l'histoire de Montargis, de 1607 à 1679, conservé dans les archives de cette ville.

n'eût donné les moyens de le mettre au jour. » (*Épître dédicatoire.*)

L'ouvrage de Dom B. Fleureau fut publié sous le titre de : *Les Antiquités de la ville et du duché d'Etampes, avec l'histoire de l'abbaye de Morigny, et plusieurs remarques considérables qui regardent l'histoire de France. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, imprimeur et libraire ordinaire du roy, rue Saint-Jacques, à la Bible-d'Or; MDCLXXXIII.* — Le privilège est du 16 octobre 1682, et la permission du général de la congrégation du 6 décembre suivant. — 1 vol. in-4°, 618 pages de texte (1) et 22 pages non chiffrées, dont : titre, 1 feuillet; *Épître à Messieurs les magistrats et les habitants de la ville d'Etampes*, par le P. Montmeslier, 6 pages; *Préface de l'auteur*, 2 pages; *Table des chapitres*, 4 pages; le tout précédant le texte et 8 pages à la fin contenant la « *Table (alphabétique) des principales matières contenues en ce livre* », et les privilèges. Quelques exemplaires ont en tête un gravure représentant Etampes à cette époque (2).

Le livre n'a dû être tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires, car il se trouve aujourd'hui assez difficilement et ne se rencontre que très-rarement dans les ventes publiques, où il se maintient, du reste, à un prix modéré, qui est en moyenne de 30 francs (3). Plusieurs amis de notre histoire locale ont entrepris, sous la direction de M. H. de la Bigne,

(1) Il y a plusieurs incorrections dans la pagination, la série de numérotage présente des lacunes, tandis que plusieurs pages sont numérotées doubles; ainsi : après la page 120 vient la page 127 et les pages 129 à 134 sont répétées deux fois; de même la page 545.

(2) M. le D^r Bourgeois, qui indique cette particularité (*Recherches sur le port d'Etampes*) l'a notée sur un exemplaire qu'il a eu entre les mains. Ne serait-ce pas la *Vue d'Etampes* par Chastillon, qui auroit été ajoutée après coup par un amateur à son exemplaire?

(3) Un exemplaire que j'ai sous les yeux constate qu'il s'est vendu 53 fr. il y a un siècle. A la même époque, De Bure signalait la rareté de ce livre dans la *Bibliographie* parue en 1768 (n° 5365). V. aussi Lenglet Du Fresnoy, *Méthode*, etc., t. IV, p. 210.

de donner une réimpression en deux volumes des *Antiquités d'Etampes*; mais il est à craindre que ce projet ne se trouve pour longtemps arrêté par suite de la mort prématurée de celui qui en avoit conçu l'idée (1).

L'ouvrage de Fleureau est aujourd'hui une des sources les plus précieuses de l'histoire de la ville et de l'ancien pays et duché d'Etampes. Fruit de recherches patientes et nombreuses, son livre renferme une foule de documents authentiques, de traditions et de faits qui sans lui nous auroient échappé. On eût aimé peut-être qu'il y donnât moins de place à quelques détails peu importants, ou même insignifiants, au détriment de certains autres dont nous regrettons l'absence; qu'il en éliminât certains hors-d'œuvre qui ne se rattachent par aucun lien à l'histoire locale pour traiter moins sommairement quelques parties qui auroient mérité de l'arrêter davantage. C'est ainsi que tout ce qui concerne les antiquités ecclésiastiques et religieuses a reçu de lui des développements, parfois bien éloignés du sujet, qui nous font regretter que l'histoire civile intime de la ville et de sa population, de ses corporations diverses, n'ait pas été, de sa part, l'objet d'une égale sollicitude. Cependant, les mêmes documents, qu'il mettoit à profit pour les unes, lui eussent fourni la matière d'informations tout aussi détaillées pour l'autre, mais il n'y a pas longtemps que l'on comprend l'importance de ces faits. Quoi qu'il en soit de cette critique, qui n'est plutôt que l'expression d'un *desideratum*, sachons-lui gré de n'avoir rien négligé pour réunir tous les éléments de la vérité, puisque la patience d'investigation avec laquelle il a enregistré tant de détails minutieux peut aujourd'hui nous mettre sur la trace de découvertes plus sérieuses.

(1) V. les prospectus et les listes de souscriptions dans l'*Abeille d'Etampes*, 1869. — Cette notice avoit été écrite pour être placée en tête de cette nouvelle édition.

Ce n'est pas le seul mérite de Fleureau : il avoit d'autres qualités que nous aimons à rencontrer chez l'historien ; ses appréciations sur les événements sont judicieuses ; sa critique est aussi sûre que le comportoit l'état de la science de son temps et la méthode employée par les meilleurs auteurs ; sa sagacité est rarement mise en défaut, et ses idées sur les rapports et les développements des faits sont généralement justes et supportent, à son avantage, un examen approfondi des relations de causes à effet sur des questions encore aujourd'hui controversées ; son livre, en un mot, dénote des connoissances sérieuses, des recherches consciencieuses et un bon sens fait pour inspirer la plus entière confiance à ceux qui le lisent ou le consultent. L'indication des sources auxquelles a puisé Fleureau justifiera cette appréciation.

Plaçons cependant ici une observation qui nous donnera un renseignement non sans utilité sur ses procédés et sa manière d'utiliser les matériaux qu'il a eus entre les mains. Il a nourri son texte de nombreux extraits de ces documents ; mais, malheureusement, il nous a trop souvent donné de ces textes des leçons défectueuses. Il lui suffisoit de saisir le sens général des phrases, et, quand la lecture présentait quelque difficulté, qu'elle fût paléographique ou de tout autre nature, il les interpolait, ou suppléoit des mots sans s'attacher à la valeur précise qu'ils devoient avoir dans l'original. Il en est résulté dans ses copies plusieurs contre-sens ou même des non-sens ; j'en ai acquis la certitude en collationnant sur le cartulaire de Notre-Dame d'Étampes tous les textes qu'il en a extraits. Le même travail fait sur les cartulaires originaux de Morigny, si j'avois été à portée de le faire, auroit certainement confirmé cette remarque, en ce qui touche les nombreux emprunts qu'il y a faits. Cette incorrection de détail ne nuit pas, d'ailleurs, à l'exactitude du fond et n'avoit pas alors l'importance que nous y attachons aujourd'hui avec

tant de raison; il nous suffit d'avoir la certitude qu'elle n'a pas faussé les conséquences qu'il tire de ces documents, ni dénaturé les faits de son récit (1).

Nous pouvons donc l'en croire quand il nous donne l'assertion suivante : « Je ne dis rien de particulier dans mon ouvrage que je ne l'aie extrait des historiens dignes de foi dont la plupart vivoient au temps que les choses dont je parle se sont passées, ou que je n'en apporte les preuves par la copie d'actes authentiques que j'ai soigneusement recherchés, avec l'aide de mes amis, dans le Trésor des chartes de Paris, dans les greffes de la Chambre des comptes, du Parlement et autres, dans les cartulaires des églises et des monastères, ou qui m'ont été fournis par ceux qui les ont en leur possession. » Tels sont, en effet, les fonds nombreux que Dom Fleureau a mis à contribution pour composer ses *Antiquités*. Quelques mots sur ceux de ces fonds qui étoient particuliers à notre pays, compléteront cette notice avec quelque utilité, car c'étoient les plus précieux pour l'histoire locale; les éléments en sont aujourd'hui dispersés et nous ne connaissons, jusqu'à présent, quelques-uns des documents qu'ils renfermoient que par les extraits que nous en a transmis notre historien.

En première ligne, plaçons les archives de l'abbaye bénédictine de Morigny. Bien que D. Fleureau ait été, dans la reproduction qu'il a faite des titres de ce dépôt, plus sobre

(1) Il est du reste bon nombre de ces incorrections dont la responsabilité appartient évidemment à l'imprimeur ou à l'éditeur qui n'a pas collationné les copies avec un soin suffisant. Je serois d'autant plus porté à leur en laisser tout le poids, qu'il semble que Fleureau a pris soin, quand il l'a pu, de collationner les textes qu'il possédoit avec ceux qui avoient pu être édités dans d'autres ouvrages. Je citerai comme preuve, entre autres, une charte de Philippe I^{er}, de 1082, qu'il a conférée avec celle publiée dans les *Annales de Dubreuil*, comme il appert d'une variante qu'il donne d'après le texte de cet auteur (p. 295). La nouvelle édition annoncée, si jamais elle se fait, devra s'attacher scrupuleusement à donner des textes corrigés.

que nous ne l'eussions désiré, il en a cependant fait bon profit pour son livre; ils nous est d'ailleurs resté des cartulaires de Morigny, ce qui nous fait moins regretter de n'en pas rencontrer de plus nombreux extraits dans les *Antiquités*. Entre autres détails il nous apprend, page 527, que Robert de Dourdan, treizième abbé, fit un règlement concernant les titres du monastère en 1232, et que, pour mieux en assurer la conservation, il en fit faire une copie, afin qu'on pût y avoir recours sans tirer les originaux des Archives qui furent enfermées avec le sceau, sous trois clefs différentes confiées à *trois religieux de fidélité et de probité connues*. Tous ces originaux ont-ils échappé aux causes de destruction auxquelles ils ont été exposés? Il est difficile de le dire; les copies mss. du cartulaire de Morigny que nous possédons sont elles-mêmes incomplètes. M. E. Menault, d'Angerville, a publié en 1867. un grand nombre de chartes d'après les cartulaires mss. dont je viens de parler et notamment d'après celui du XIII^e siècle, n^o 5648 *anc. f. fr. Bibl. nat.*; il a également consulté les pièces que conservent les Archives de l'Yonne; il a ainsi rendu un grand service aux amis de notre histoire locale; mais il existe encore beaucoup de pièces, en originaux ou copies, dispersées dans différents dépôts qu'il seroit intéressant de réunir et de publier à leur tour; Fleureau lui même indique (page 532) des pièces qui étoient transcrites dans le cartulaire qu'il avoit entre les mains, et qui ne se rencontrent pas dans le cartulaire recueilli par M. Ménault. Celui de Notre-Dame d'Étampes, dont je vais parler plus loin, contient aussi des pièces, concernant l'abbaye de Morigny, que ne donne pas la publication de M. Ménault. Il seroit donc à craindre que la copie dont s'est servi Fleureau, et qui devoit être la plus complète, n'ait disparu, si toutefois il ne s'est pas servi, par faveur spéciale et tout à fait probable,

des originaux gardés sous la triple clef. Ces originaux eux-mêmes ont été vraisemblablement dispersés, et ce seroit un travail fort long et fort délicat, en même temps que très-utile, même après la publication de M. Menault, de collationner les copies que nous possédons avec les pièces originales conservées dans les différents dépôts où leur existence a été signalée. Je ne fais qu'effleurer cette question pour ce qu'elle intéresse mon sujet ; il appartient à M. Ménault, qui a déjà fait, à ce propos, de nombreuses recherches, de le traiter mieux qu'il ne me seroit possible et loisible de le faire (1).

(1) Voici l'énumération des pièces concernant l'abbaye de Morigny, dont j'ai connaissance, sans parler, bien entendu, de la Chronique de Morigny, 1108-1147, insérée dans le t. IV des *Histor. de France* de Duchesne, et dans le t. XII de D. Bacquet :

Les archives de Versailles conservent 3 registres, une liasse et 29 pièces sur parchemin (1530 à 1789).

Les archives de l'Yonne à Auxerre possèdent également des liasses de titres et de pièces de 1346 à 1760, 2 liasses et 60 pièces. A Sens, aux archives de l'Archevêché, on rencontre différents documents parmi les pièces relatives à l'archidiaconé d'Etampes.

Les archives nationales à Paris possèdent diverses pièces dont quelques-unes ont été publiées dans les Layettes du Trésor.

M. Merlet dans son *Dict. topog. du département d'Eure-et-Loir* indique comme existant aux archives du département de l'Eure, des *Titres de Morigny*, que j'ai vainement fait rechercher dans ce dépôt.

La Bibliothèque nationale, à Paris, contient dans différents fonds des pièces intéressant l'abbaye de Morigny, notamment des copies de cartulaires :

1° *Cartulaire du monastère de Morigny, diocèse de Sens, depuis 1112 jusqu'en 1257, transcrit au xvii^e siècle. MSS. lat. n° 5430, A* ; c'est une copie faite pour Colbert. Il est encore indiqué sous le titre de : *Cartularium Maurigniucensis monasterii prope Stampas, in diocesi Senonensi* : *Ibid. f. Colbert, cod. 372. (Montfaucon, 926, D.)*

2° *Cartulaire de l'abbaye de Morigny, ordre de Saint-Benoist, proche Etampes, diocèse de Sens, depuis l'année 1085 jusqu'en 1258, écrit au xiii^e siècle. Ibid., n° 5648.* Cette copie a appartenu à Brodeau, c'est la seule que M. Léop. Delisle ait citée. Elle est aussi connue sous le titre de : *Scriptorium chartarum feudorum, etc. ; sive cartularium monasterii Morigniacensis, 1220-1245, mss. sur parch. du xviii^e siècle. Ibid., anc. f. fr., n° 59454. (Montfaucon, 759, A. B. C. D. E.)*

3° Chartes relatives à l'abbaye de Morigny. *ap.* : Extraits d'archives et

Le chartrier de la collégiale de Notre-Dame d'Étampes est, après celui dont il vient d'être parlé, le fonds où Fleureau a recueilli sa plus riche moisson. Le chapitre étoit, en effet, le corps le plus important de la ville; il ne faut pourtant pas confondre, en ce qui concerne ces archives, celles qui appartenoient au chapitre avec celles de la fabrique de cette église. Ces dernières seules, plus une pièce très-importante dont je vais parler, sont restées à Étampes, encore sont-elles fort incomplètes (1).

Quant aux premières, on en trouve quelques débris dispersés aux archives de l'archevêché, à Sens, et à celles de l'Yonne, à Auxerre; celles de Versailles ne possèdent rien, mais la pièce la plus importante est restée en la possession de l'église N.-D. d'Étampes : c'est le cartulaire lui-même ou mieux peut-être, une copie du cartulaire faite au xvi^e siècle. Il forme un volume grand in-4^o sur papier, et contient 65 feuillets et 1/2 écrits, d'une écriture assez serrée. Le premier feuillet est lacéré, mais il peut y être suppléé au moyen des textes donnés par Fleureau. Ce recueil est resté inachevé et s'arrête au milieu d'un titre émanant de l'official de Sens, et concernant la chapelle Saint-Laurent. Il se compose de 111 pièces de l'année 1048 à l'année 1534. C'est aux environs de cette année qu'il a été rédigé. Les copies ne sont pas d'une correction irréprochable et paroissent plutôt être l'œuvre d'un copiste peu lettré. Fleureau a-t-il employé ce cartulaire ou bien a-t-il eu entre les mains les

de cartulaires faits par ou pour Gaignières et relatifs aux églises ou établissements suivants : 17049. *Morigny*, p. 95 à 117. (Léop. Delisle.)

4^e Chartes concernant les droits et privilèges de l'abbaye de Morigny. xiii^e s. *Arm. Baluze*, t. XLI. p. 95.

Enfin des titres de Morigny ont été publiés dans plusieurs collections, telles que *Gallia christiana*, *Prov. Senon.*, t. XII. *Instrum.*, pages 16, 17, 18, 20, 23, 72. — *D'Achery*, *Spicil. pass.*, *Martène*, *Labbe*, etc.

(1) J'en ai commencé l'analyse dans le journal *l'Abeille d'Étampes*, en 1861, mais ce travail ayant pris des développements plus étendus que je ne le prévoyois, la publication en a été interrompue jusqu'à présent.

originaux eux-mêmes des pièces qui y sont transcrites ? Il faut, sans hésiter, décider en ce dernier sens. Les textes qu'il reproduit présentent de fréquentes variantes avec la leçon du cartulaire. Je me suis déjà expliqué sur ce point. Quelquefois cependant, celle de Fleureau est préférable (Charte de 1046, f. 11 du Cart.). Mais ce qui est plus décisif, notre auteur cite comme existant dans les archives de Notre-Dame des titres que ne donne pas le cartulaire. Telles sont, entre autres, une charte originale de Louis VI, de 1141, et une commission de Philippe-Auguste, datée de Ptolémaïde, de l'année 1191, adressée au bailli d'Étampes et relative aux démêlés entre les collégiales de Notre-Dame et de Sainte-Croix. Fleureau donne ces titres *in extenso* (pages 107, 389). A la page 301, parlant de titres qu'il ne transcrit pas, il dit positivement : « Ces lettres sont conservées dans les archives de la même église où je les ai lues » ce qui ne peut s'entendre que des originaux, puisque le cartulaire que nous avons les a omises. Il énonce en d'autres endroits, notamment pages 47, 422, des titres qui ne se trouvent pas non plus dans notre cartulaire. Enfin d'autres recueils tels que les *Layettes du Trésor*, le *Gallia christiana* donnent aussi des pièces concernant la collégiale, dont l'absence au cartulaire prouve qu'il est resté tout à fait incomplet. D'ailleurs, vingt-sept pages numérotées et restées blanches à la suite du dernier feuillet rempli, jusqu'à celui où fut inscrite la copie d'un arrêt du Parlement de 1555, témoignent qu'au moment où la transcription des titres a été interrompue, il en restait encore un certain nombre à y ajouter à la suite.

Les archives dites de la *Franchise*, ou de *Chalé-Saint-Mard* que Fleureau a pu également consulter étoient fort curieuses d'après les détails qu'il nous en donne. « Le roi Philippe I^{er} établit à Étampes une chambre pour la con-

servation des titres et autres choses concernant ce privilège (celui qu'il avoit accordé à son serviteur Eudes, maire de Chalô-Saint-Mard et à ses descendants), et de tout temps il y a eu dans Étampes quatre particuliers notoirement issus de cette famille d'Eudes-le-maire, préposés pour veiller à la conservation de ce privilège et de ses dépendances. » (*Antiq.* p. 82). L'historien du Gâtinais, D. Morin, parle aussi de cette chambre; elle devoit être très-importante, puisqu'elle comprenoit tous les titres d'une famille dont les membres, ou se prétendant tels, étoient devenus si nombreux que François I^{er}, dans l'intérêt de son trésor, dut restreindre leurs privilèges par ce motif, entre autres, que la plus grande partie des marchands de son royaume, référant leur généalogie à Chalô-Saint-Mard, auroient fini par être francs de tout péages, travers et autres droits semblables. Ces archives étoient conservées dans la maison commune d'Étampes où Fleureau les a eues à sa disposition. Que sont-elles devenues depuis ? il est à craindre que les pièces qui les constituoient n'aient été brûlées en 1793, ou livrées à l'administration de la guerre pour faire des gargousses, comme pièces établissant des titres de noblesse, désormais abolie. On sait, du reste, qu'elles avoient cessé d'avoir de l'intérêt à ce point de vue depuis Henri IV qui avoit abrogé (1598) le privilège conféré par Philippe I^{er} à la famille d'Eudes-de-Chalô.

Archives municipales d'Étampes. — Fleureau ne les mentionne qu'une fois ou deux; cependant il cite beaucoup de titres qu'il n'a pu consulter que là. Que sont devenus, en effet, les privilèges que les premiers capétiens accordèrent à la ville et dont Fleureau nous a transmis la teneur (1) ? Qu'est devenue entre autres la fameuse charte de commune qu'auroit abolie Philippe-Auguste en 1199, que l'on ne re-

(1) V. encore Ord. des R. de Fr. T. XI, p. 183, 188, 200, 211, 277.

trouve plus nulle part, si tant est qu'elle ait jamais existé (1)? Quoi qu'il en soit, il est probable que ce fonds n'étoit pas beaucoup plus riche alors en titres anciens qu'il ne l'est aujourd'hui, car on sait que la création du maire et des échevins d'Étampes ne remonte qu'à 1514, et ce ne seroit peut-être pas à la maison commune que se devroient trouver les titres que je viens de signaler. Il est en effet à remarquer que Fleureau ne cite nulle part les archives de la prévôté et du bailliage d'Étampes et qu'il ne donne aucun titre comme en étant extrait, et cependant ce fonds important a toujours existé au siège de la prévôté et du bailliage à Étampes, où l'on en peut encore aujourd'hui voir, sinon consulter, vu leur désordre, quelques débris ; il s'imposoit aux recherches de Fleureau, et il étoit trop consciencieux pour le négliger, ce raisonnement conduiroit donc à penser que les archives communales étoient réunies à celles du bailliage alors que la ville n'avoit pas encore d'organisation municipale bien arrêtée. Ce qui autoriseroit encore cette supposition, c'est la mention que nous lisons en tête d'une pièce du cartulaire de Notre-Dame, f° 112, constatant qu'elle a été copiée en 1364 sur l'original étant en la prévôté d'Étampes, et délivrée sous le scel de la prévôté ; or, il s'agit ici d'une charte de Henri I^{er}, de 1046, des plus intéressantes pour les franchises d'Étampes et pour son histoire. Elle se trouve deux fois dans le cartulaire, f°s 12 et 32 ; Fleureau l'a éditée, et après lui, M. de Montrond en a donné dans son *Histoire d'Étampes* un texte collationné sur l'original conservé aux archives nationales. Cette circonstance feroit supposer encore que les plus anciennes pièces de la prévôté d'Étampes ont été déposées aux archives centrales, tandis que les ar-

(1) Point assez obscur et qui mériteroit d'être traité à fond : l'abolition s'appliqueroit peut-être tout simplement à certains privilèges conférés à diverses reprises par les prédécesseurs de Philippe-Auguste.

archives purement judiciaires sont restées à Étampes, au Palais de Justice, où elles sont encore. Quant au dépôt de Versailles, les pièces relatives à l'histoire municipale d'Étampes y font complètement défaut.

Archives de Saint-Bazile. — Elles ne sont indiquées dans les antiquités qu'une seule fois, elles étoient sans doute peu considérables; rien non plus à Versailles.

Les archives de la collégiale de Sainte-Croix paroissent avoir été moins pauvres. Fleureau n'en mentionne pas de titres antérieurs au XIV^e siècle, mais il signale des mémoires qui y étoient conservés et qui paroissent avoir contenu les annales de cette église depuis sa fondation. Elle étoit, du reste, dans la dépendance de la collégiale de Notre-Dame, dont le cartulaire contient beaucoup de pièces relatives à leurs rapports réciproques. Une pièce importante de 1221 a été publiée dans les *Layettes du Trésors*, t. 1, page 536. Les archives de Versailles ont recueilli de ce fonds une liasse et une charte isolée (1583 à 1759).

Archives de la Maladrerie de Saint-Lazare. — Au temps de notre historien, les titres concernant cet établissement se trouvoient entre les mains de divers particuliers, circonstance qui l'a empêché de les consulter; il ne nous donne d'ailleurs aucune explication sur ce fait. Est-on parvenu plus tard à les réunir? Il est impossible de le dire. Aujourd'hui l'hospice d'Étampes possède un fonds avec inventaire manuscrit, où ont été recueillis tous les titres des anciens établissements hospitaliers et de charité de la ville qui sont aujourd'hui réunis à l'hospice. Rien, du reste, non plus à Versailles.

L'abbaye de Villiers, près la Ferté-Alais, possédoit des archives que Fleureau paroît avoir plus particulièrement consultées; il en cite des titres remontant au XII^e siècle; on trouve dans les *Instrumenta du Gallia christiana* (t. 2,

col. 65 et 66) des copies de quelques-unes de ces pièces. La majeure partie de ce fonds, sinon la totalité, a été recueillie par les archives de Versailles, où l'on trouve six registres, vingt liasses et cent vingt-sept pièces sur parchemin, de 1181 à 1790.

Enfin les différents couvents de la ville d'Étampes possédoient aussi des archives que l'on seroit aujourd'hui heureux de consulter. Notre Barnabite fut sans doute en état de le faire, quoique de son temps déjà il y eût plus d'une perte à regretter. Nous venons de voir que les titres de Saint-Lazare lui échappèrent, il en fut de même de ceux des Cordeliers qui avoient été détruits dans l'incendie du couvent et de l'église allumé par les Huguenots, en 1567. Il dut être plus heureux à la congrégation de Notre-Dame, qui tenoit des *Annales* où étoient consignés les événements intéressant la communauté, sorte de *livre de raison* d'après lequel M. de la Bigue a publié dans l'*Abeille d'Étampes* un extrait relatif à la guerre civile de 1652 (n° du 30 avril 1870). Ce qui reste de tous ces chartiers se trouve aux archives de Versailles, savoir : ancien collège et Barnabites, 2 reg., 9 liasses, 58 pièces parchemins (1184-1790); — Capucins, 1 reg. (1618-1788); — Cordeliers, 1 reg., 1 lias., 2 pièces parch. (1209-1793); — Commanderie d'Étampes et de Chalou-la-Reine, 41 reg., 1 lias. (1185-1786); — Congrégations des sœurs de Notre-Dame, 3 reg., 2 lias. (1595-1792).

Beaucoup de recueils, depuis Fleureau, lui ont emprunté les pièces dont ils se sont enrichis. C'est ainsi que Labbe, Martène, d'Achéry, Sainte-Marthe, les tables de Bréquigny ont, d'après lui, cité, analysé, ou transcrit en entier ou par extraits nombre de documents intéressant Étampes et les localités voisines. Cependant, malgré les recherches auxquelles Fleureau s'est livré, il est encore bien des titres qui ont été ignorés de lui, et que ces mêmes recueils nous fournis-

sent. J'en ai déjà indiqué quelques-uns; ce sujet exigeroit un travail détaillé qui sortiroit du cadre de cette notice (1). Je me bornerai donc à des indications sommaires. C'est ainsi que plusieurs cartulaires publiés depuis vingt-cinq ou trente ans ont recueilli des pièces fort utiles pour notre histoire : ceux de Notre-Dame de Paris et de Saint-Père-de-Chartres et le Polyptique d'Irminon, publiés par M. Guérard; les cartulaires des Vaux de Cernay et celui de Louye, publiés par MM. Merlet et Moutier; le cartulaire de Notre-Dame de Chartres, par MM. de Lépinos et Merlet; le cartulaire de l'Yonne, par M. Max. Quentin. Je citerai encore les pièces relevées par M. L. Delisle dans son *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* et dans les inventaires qu'il a publiés depuis des trésors que contient la bibliothèque nationale (2), sans parler de toutes les richesses non encore cataloguées que contiennent ce précieux dépôt, ceux des archives nationales de Versailles, etc. Nul doute que l'étude des documents originaux conservés dans ces différents dépôts ne fournisse aux historiens modernes de notre ville bien des renseignements nouveaux. N'oublions pas d'ailleurs qu'à l'époque où Fleureau réunissoit les matériaux de son ouvrage, lorsqu'il préparoit la trame de son récit, Mabillon n'avoit pas encore créé la science paléographique et la critique des textes : le *De re diplomatica* n'a paru qu'en 1681; l'école des historiens antiquaires n'a été fondée qu'alors que Fleureau n'existoit déjà plus. Admironons donc la sagacité du modeste historien qui n'avoit pu profiter des enseignements

(1) Ce sera l'objet d'une bibliographie détaillée de l'arrondissement d'Etampes dont j'ai déjà réuni beaucoup de matériaux et pour laquelle je recevrai avec reconnaissance toutes les communications que l'on voudra bien m'adresser; cette bibliographie qui ne fera pas, du reste, double emploi avec celle que vient de publier M. P. Pinson, à qui j'ai été assez heureux pour signaler quelques documents échappés à ses consciencieuses recherches, et qui, par contre, m'en a révélé que j'ignorois.

(2) Invent. des mss. conservés à la Bibl. nat. sous les nos 8823-11503. Paris, Durand, 1863, et Bibl. de l'Ecole des Chartes, *passim*.

de ce maître de génie. Quoi qu'il en soit de quelques imperfections et en dépit des lacunes qu'elles contiennent, les *Antiquités* de D. Fleureau n'en demeurent pas moins un ouvrage très-savant comme quelques-uns de ceux du même genre et de la même époque, la base fondamentale et la plus solide assise de notre histoire locale. On peut dire que c'est le premier fonds que devront exploiter tous ceux qui voudront traiter un fait quelconque de l'histoire d'Étampes. Les investigations de nos pères ont été si étendues que l'on peut encore aujourd'hui paroître savant en se bornant à y puiser. C'est ce qui est arrivé, entre quelques autres, à un historien plus récent d'Étampes, M. de Montrond, dont l'ouvrage, pour toute la partie s'étendant des origines à la fin du xvii^e siècle, n'est, à très-peu de chose près, que l'abrégé du texte de Fleureau, qu'il a respecté jusqu'au point de s'abstenir de porter la lumière de la critique moderne sur quelques questions dont la solution pouvoit paroître satisfaisante il y a deux siècles, mais qui exigent aujourd'hui des éclaircissements dont on n'avoit alors aucune idée.

Que dire maintenant du style de notre auteur, si ce n'est que c'est celui de l'époque? Sans doute il n'est pas fait pour attirer ceux qui n'y recherchent qu'une lecture récréative, mais parmi les lecteurs de cette catégorie, en est-il beaucoup qui ne se sentent bientôt fatigués à la lecture des Fénelon et des Pascal? Ce sont cependant là des maîtres en fait de style; mais leur phrase nourrie, nerveuse et concise a vieilli, elle n'a pas l'allure vive et légère qui convient aujourd'hui. Pour Fleureau, s'il n'est pas toujours correct et attrayant, rappelons-nous qu'il n'a pas publié lui-même son œuvre, que la mort l'a surpris avant qu'il ait pu lui donner sa forme définitive; il n'a d'ailleurs pas visé à l'éclat du style, il n'eut d'autre pensée que d'élever un monument à l'histoire de son pays, et il a de tout point réussi.

E. DRAMARD.